Au cœur des mutations de la vie familiale depuis un demi-siècle...

Conférence d'ouverture de Renée B. Dandurand, professeure-chercheure honoraire à l'Institut national de recherche scientifique (INRS)

Depuis un demi-siècle, beaucoup de changements se sont produits dans la vie des familles, dont certains si importants qu'ils peuvent être appelés des mutations. J'ai retenu aujourd'hui trois grandes mutations de notre vie familiale. La première concerne surtout les femmes. Elle arrive vers 1965, avec la révolution contraceptive (la pilule), et entraîne une dissociation entre sexualité et procréation. Les femmes peuvent avoir des relations sexuelles sans craindre de tomber enceintes. Elles ont des enfants si et quand elles le veulent. Les enfants qui naissent sont davantage désirés. La maîtrise de leur destin qu'en tirent les femmes leur procure une autonomie personnelle nouvelle que leurs gains pour l'accès à l'avortement viendront par la suite compléter.

La deuxième mutation concerne très directement la monoparentalité. Avec la révolution féministe, l'accès au divorce et la libéralisation des mœurs on assiste peu à peu à une nouvelle dissociation, celle entre conjugalité et parentalité. Il devient possible et acceptable d'être une mère ou un père qui n'a jamais été marié ou qui a rompu le lien conjugal.

Ces deux mutations se sont déroulées dans le sillage d'une troisième : la place grandissante des femmes et des enfants dans la vie collective. Pour traduire cette mutation, j'aime bien parler d'individuation, ce qui rend compte des luttes pour l'accès au statut et aux droits d'individus à part entière, un statut et des droits qui avaient jusqu'alors été surtout réservés aux adultes masculins.

À travers l'évolution de ces mutations, dans une perspective socio-historique, je vais tenter de retracer, depuis 1960 jusqu'à l'an 2000, la signification et les impacts qu'a eu la monoparentalité pour les femmes qui ont vécu cette situation

familiale à un moment ou un autre de leur existence.



Voyons d'abord les années 1960

À l'époque, la famille biparentale domine. Elle se compose très majoritairement du couple mère ménagère et père pourvoyeur. C'est la fin du babyboom pendant lequel neuf personnes sur 10 se marient et parmi elles, neuf sur 10 ont des enfants. C'est l'âge d'or de la famille nucléaire.

Il y a tout de même des parents seuls. C'est une famille sur 10 qui, pour les trois quarts, ont une femme à leur tête. Parmi ces parents seuls, sept sur 10 sont veufs ou veuves et 1/4 sont des femmes séparées. Les autres 3% sont divorcées ou filles-mères. On peut retenir deux caractéristiques des mères seules de l'époque.

1) Peu présentes sur le marché du travail, elles sont pauvres. Si elles ont une bonne conduite, des veuves et des mères séparées peuvent recevoir une maigre prestation du programme des «mères nécessiteuses». À noter cependant que les mères qui sont séparées sous motif d'adultère ou de violence conjugale n'y ont pas accès.

2) La deuxième caractéristique de ces mères seules est que celles qui sont séparées sont souvent l'objet d'une très forte marginalisation sociale, car elles transgressent deux règles du mariage catholique (l'Église est encore influente); le mariage est un lien indissoluble et indispensable pour élever des enfants. Bref, la deuxième mutation n'est pas encore amorcée, la conjugalité et la parentalité sont indissociables.

Par ailleurs, les femmes de l'époque qui vivent en famille biparentales sont-elles toutes satisfaites de leur mariage? La réponse est non. Une étude menée en 1964 en banlieue de Montréal rapporte qu'environ le quart des épouses interrogées vivent dans un couple désuni avec un mari adultère ou violent, qui souvent est un père absent qui refuse que sa femme travaille. Elles demeurent tout de même au foyer conjugal, car la séparation n'est pas acceptable socialement et elles ne peuvent, seules, gagner décemment leur vie et celle de leurs enfants. En somme, à l'époque, il n'y a pas pour elles, d'alternative à ce mariage malheureux.

On passe aux années 1970 à 1985

Qu'en est-il des familles avec parent seul qui sont maintenant appelées monoparentales (de l'américain «single parent family»)? Elles sont de plus en plus présentes dans l'ensemble des familles avec enfants (1/8 en 1971 et 1/5 en 1986). Le profil change. La proportion de mères chefs de famille augmente jusqu'à 82% en 1986 et seulement trois familles sur 10 sont issues du veuvage, les autres sont presque toutes issues d'une rupture d'union (divorce, séparation d'union légale ou libre). C'est une nouvelle monoparentalité. Les parents sont plus jeunes, les enfants aussi (donc

sont davantage confiés aux mères) et les pères sont davantage susceptibles d'être présents dans l'entourage.

familles sont-elles toujours pauvres ? Toujours marginalisées ? Par rapport aux années 60, les mères seules sont un peu moins pauvres: elles sont plus nombreuses à avoir un meilleur filet protecteur (l'aide sociale est instaurée en 1970), elles sont plus nombreuses à être actives sur le marché du travail, mais une minorité seulement reçoit du père une pension alimentaire. La marginalisation sociale est toujours présente, mais ces mères se sont données des groupes d'entraides. Puis, en 1974, des associations se regroupent : c'est la fondation du Carrefour des associations des familles monoparentales qui deviendra la Fédération en 1982. D'abord centrée sur l'entraide et la solidarité, la Fédération des associations de familles monoparentales du Québec se tourne rapidement vers la formation de ses membres, la défense de leurs droits et leur représentation auprès des pouvoirs publics. Et elle sera de toutes les luttes et de tous les gains dont il sera question dans cet exposé.



Au quotidien, dans le privé, comment ces mères seules vivent-elles leurs ruptures d'union? C'est très difficile. Au début des années 80, avec Lise St-Jean, j'ai recueilli leurs récits de vie conjugale et de rupture dans le livre «Des mères sans alliance». En voici quelques résultats:

- Ce ne sont pas toutes des femmes délaissées du mari, car deux fois sur trois, elles initient le processus de rupture, alors que dans un cas sur trois, c'est l'initiative du mari, qui se sépare plus souvent pour vivre avec une autre femme. Ici, les femmes se libèrent d'une union jugée inégalitaire et malheureuse, alors que les hommes changent d'union:

- Les motifs de rupture les plus invoqués par les femmes sont un enfant mal accepté du père pour les plus jeunes (25-34 ans nées entre 1945 et 1955) et l'autorité abusive de l'homme et sa violence sont invoquées par les plus âgées (35 à 44 ans, nées avant 1945).
- Après les ruptures, les liens avec les pères des enfants diffèrent : dans un cas sur quatre, l'enfant n'a plus aucun lien (ils sont disparus); dans un cas sur deux, il y a des liens épisodiques (pension et visites irrégulières); et une fois sur quatre, les pères sont présents et respectent les ententes pour les visites et les pensions.

Quel contexte de société a entouré cette nouvelle monoparentalité? Je rappelle quelques points principaux. La Loi du divorce, en vigueur en 1969, fait bondir les taux de divortialité, de 8% en 1969 à 43% en 1986. Le déploiement du mouvement des femmes fait naître des aspirations nouvelles chez les femmes. Plusieurs veulent mettre fin à la dépendance économique au conjoint et aux unions inégalitaires et malheureuses.

Les hommes semblent loin d'être toujours d'accord avec ces aspirations des femmes. L'affrontement entre les sexes dans les maisonnées est révélé publiquement, fin des années 70, avec la des premières statistiques officielles de violence conjugale. Un nouveau code de la famille est adopté en 1982. Il entérine ce qui avait été aboli en 1964, soit l'autorité maritale et, en 1977, la puissance paternelle et proclame l'égalité des époux dans le ménage et l'égalité des enfants, que leur filiation soit légitime, naturelle ou adoptive. Ici, le droit de la famille fait faire un pas fondamental vers la troisième mutation, l'individuation des femmes et des enfants.

L'État providence est aussi en déploiement. Instauré en 1970, le programme d'aide sociale sera important pour plusieurs mères seules, qu'elles soient veuves, séparées et aussi même divorcées ou mères célibataires. Il a procuré à ces femmes une alternative à la dépendance économique du conjoint, alors gagne-pain de la famille.

- Une alternative temporaire pour la plupart (confirmé par étude gouvernementale de l'époque: Drolet vs Lanctôt, 1984)...
- Et une alternative inadéquate pour toutes, les obligeant à vivre avec leurs enfants sous le seuil de pauvreté...
- Mais une alternative pas toujours pire que dans leur union précédente, quand le salaire du mari n'était pas distribué équitablement...
- Enfin, une alternative nécessaire socialement pour faciliter le passage entre les rôles de mère/épouse/ménagère et de mère active à la maison, au travail et dans la sphère publique.

On en arrive aux années 1985 à 2000

D'abord quelques chiffres. La proportion des familles monoparentales augmente encore sur l'ensemble des familles avec enfants; si elles représentaient une famille sur cing en 1986, en 2001, c'est plus d'une famille sur quatre (25%). Les mères seules sont encore largement majoritaires, mais la proportion des pères seuls augmente à 20% en 2001. Les gardes partagées sont plus fréquentes, mais mal repérées par les statistiques officielles, comme familles recomposées, que le ministère de la Famille estime à 9,5% en 2001. C'est dire qu'en 1995, quand votre fédération accueille les familles recomposées, elles représentent plus du tiers des familles québécoises avec enfants.

Les famille monoparentales sont-elles toujours affectées par la pauvreté et par la marginalisation sociale? Par la pauvreté, indéniablement. Les chiffres du ministère de la Famille, pour 2001, indiquent que le revenu moyen des familles biparentales est de 70 007\$,

alors que celui des familles monoparentales est de 30 487\$, dont les montants diffèrent pour les mères seules (28 105\$) et les pères seuls (40 673\$).

Deux facteurs expliquent ces disparités. En premier lieu, la majorité des familles biparentales ont maintenant un double salaire, ce qui n'est généralement pas le cas des familles monoparentales avec jeunes enfants, puisque leurs enfants sont jeunes (c'est un problème structurant). En deuxième lieu, la disparité entre mères et pères seuls s'explique surtout par l'iniquité salariale entre les hommes et les femmes qui est toujours présente.

Les familles monoparentales sont-elles toujours affectées par la margina-lisation sociale? Par rapport aux années 70, la situation s'est améliorée, ne seraitce que par l'effet du nombre. Mais on souligne encore des discriminations. Par exemple, autour de la location des logements ou dans les écoles, où survit encore le soupçon que la condition monoparentale constitue un risque pour la réussite scolaire des enfants.

Dans le quotidien maintenant, comment les jeunes des années 1990 (ceux qui sont nés pendant la décennie 1960) vivent-ils leur rapport à la conjugalité et à la monoparentalité ? Une recherche sur «le désir d'enfant» (menée avec me collègues Léon Bernier, Denise Lemieux et Germain Dulac) nous montre que le profil de ces jeunes diffère nettement de celui de leurs parents. Les hommes sont tous d'accord pour que leur femme ait un emploi, même quand les enfants sont jeunes. Les jeunes femmes sont loin d'envisager un parcours de entièrement marqué par la maternité. Se comparant à leur propre mère elles disent; «je ne veut pas être juste une mère!». De leur côté, les jeunes hommes tiennent à se distinguer de leur père, surtout dans la façon d'exercer leur paternité. Ils ne seront pas des pères absents, disent-ils. Mais aucun des jeunes hommes interrogés n'envisage

dans le futur la possibilité d'une rupture d'union ou d'une vie en situation monoparentale, alors que la plupart des jeunes femmes n'écartent pas perspective d'avoir à se séparer et à vivre seules avec leurs enfants. L'extrait d'entrevue suivant illustre bien la deuxième mutation mentionnée auparavant, soit la dissociation entre conjugalité et parentalité: «Un enfant, c'est une responsabilité très importante pour moi. C'est pour la vie. C'est pas comme un chum... Un chum, s'il te tape sur les nerfs...» (citation d'une jeune femme). Pour cette jeune femme, la conjugalité est «amovible», en quelque sorte, pas la maternité.

Dans quel contexte social la vie des familles monoparentales se déroule-t*elle ?* Il y a des piétinements et il y a des gains. En 1988, l'État impose une réforme de l'aide sociale afin d'inciter les assistés sociaux «aptes au travail» à se trouver un emploi. À l'époque, les familles monoparentales (qui sont surtout à chef féminin) comptent pour 20% des prestataires et elles ont les plus longues durées de présence. Des programmes d'employabilité sont mis en place pour les personnes «aptes au travail». Les mères seules en seront la clientèle la plus participante, mais leur taux de sortie du programme est jugé encore insuffisant. Il est clair qu'elles veulent en sortir, mais qu'elles n'y arrivent pas (une enquête de l'époque montre que les stages sont insatisfaisants et loin de toujours mener à un emploi). Plusieurs mères seules y arriveront après la création garderies a prix modique (à 5\$). Ainsi, entre 1996 et 2001, on observe que les taux d'activité des mères seules avec enfants de moins de 16 ans augmente de 12% et permettent à plusieurs de sortir de l'aide sociale. Pourquoi ? Une question de génération; les femmes sont mieux formées et davantage prêtes pour le marché du travail...

Outre ces changements, plusieurs événements publics touchent la vie des

mères monoparentales. J'en énumère quelques-uns. En 1988 est obtenue la décriminalisation de l'avortement au Canada qui vient compléter la première mutation : la dissociation entre sexualité et procréation. En 1989, la Loi sur le patrimoine familial pourra permettre une plus juste répartition des biens après la rupture d'union. Entre 1984 et 1997, c'est l'implantation graduelle des services de médiation familiale. Votre Fédération se joint aux manifestations répétées du mouvement des femmes pour protester contre la violence conjugale et la pauvreté des femmes. On pense entre autres à la Marche du Pain et des Roses en 1995 et la Marche mondiale des femmes en 2000.

Au milieu des années 1990, les pensions alimentaires feront l'objet de lois et programmes: défiscalisation et fixation des pensions et le programme de perception automatique, seulement destiné aux séparés divorcés avec un jugement de cour. Mais cette épineuse question des pensions alimentaires ne cesse de rebondir sans jamais se régler. Le laxisme des pouvoirs publics à poursuivre les mauvais payeurs a été encore dénoncé il y a quelques semaines. Au Québec, des millions de dollars sont en cause (186M\$). Et que dire des programmes sociaux (aide sociale, aide financière aux études, programmes d'aide au logement et aide juridique) où la pension alimentaire pour enfant et encore considérée comme un revenu du parent gardien et est ainsi soustraite des prestations. C'est malsain et inacceptable!

Je conclus...

Depuis un demi siècle au Québec, ce sont principalement les femmes qui ont été à l'origine des trois grandes mutations familiales énoncées au début de cet exposé. Si elles ont participé à toutes ces transformations, les mères seules ont été au cœur de la deuxième mutation, celle de la disso-ciation entre conjugalité et parentalité.

Quel a été l'impact de ces grandes mutations sur les mères responsables de familles monoparentales? Pour moi qui ai rencontré plusieurs mères seules en entrevue, je dirais qu'elles ont été à la fois des victimes et des pionnières. Des victimes d'abord. C'est le cas en général de celles qui ont été délaissées du conjoint. C'est le cas aussi de toutes celles qui ont survécu dans l'isolement et la pauvreté sans l'aide du père des enfants. Toutefois, il importe de préciser pourquoi et en quoi elles ont été des victimes. Les femmes nées avant 1960, en plein âge d'or de la famille, ont d'abord été piégées par leur propre éducation familiale qui les préparait à un destin exclusif d'épouses et de mères. Du jour au lendemain il fallait être une mère qui gagne sa vie. Parallèlement, elles ont été piégées par une société patriarcale qui, à travers leur mari, leur curé, leur patron et leur gouvernement, mettait des entraves à ce qu'elles soient des individus à part entière.

Mais j'aimerais surtout dire que ces mères seules ont été, avec courage, des pionnières. Malgré le risque d'une marginalisation économique et sociale, plusieurs d'entres elles ont quitté une union inégalitaire et malheureuse. Elles ont été les actrices d'un nouveau destin pour les femmes, qui peuvent exercer leur parentalité même si le père et/ou le conjoint n'est plus là. Pour elles-mêmes et pour toutes les Québécoises, les associations de familles monoparentales ont fait avancer les droits et le bien-être femmes et des enfants. indirectement, elles ont contribué à faire du couple conjugal un partenariat plus égalitaire. Pour ce que ces mères monoparentales ont accompli depuis un demi-siècle, on peut leur dire merci!